

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 4 septembre 2018
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2018-12(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 13 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Délégation pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée (MAPA inférieurs à 90 000 euros HT)

Le Président expose :

Par délibération n° 2017-72 du 30 novembre 2017, le Président du Conseil d'administration est autorisé, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de services passés selon une procédure adaptée.

L'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres est nécessaire au préalable s'agissant de la signature des marchés publics et accords-cadres à procédure adaptée d'un montant supérieur à 90 000 € HT.

En application de l'article L.1424-30 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil d'Administration, représentant légal de l'établissement public, rend compte à l'organe délibérant des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services, passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ou de leur nature.

Dans le cadre de cette délégation les marchés publics suivants ont été attribués, après négociation :

- **Marché à procédure adaptée relatif à sélection d'un contrôleur de 1^{er} niveau dans le cadre du Programme ALCOTRA – Projet PITEM RISK – marché à bons de commande avec minimum et/ou maximum – montant prévisionnel du marché 14 000.00€ HT**

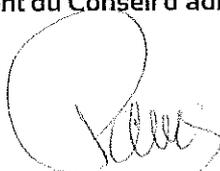
Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Equation 94, boulevard de Courcelles 75017 Paris	4 090.00€

- **Marché à procédure adaptée relatif à la mise en conformité des installations électriques – montant prévisionnel du marché 45 000€ HT :**

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Pélestor électricité Immeuble étape du Poète 32, Bd Victor Hugo 04000 Digne les Bains	24 860.00€

Les membres du Bureau ont pris acte de cette communication, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCÍN